

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Dix-septième session
Genève, 21 octobre–1 novembre 2013
République Centrafricain

La déclaration de l'Arménie

L'Arménie salut la délégation de la République Centrafricaine et remercie pour la présentation de son rapport national.

Nous apprécions les mesures de la promotion et de la protection des droits de l'homme prisent par le pays dans une situation difficile politique, économique et sociale et nous encourageons les efforts déployés pour la mise en œuvre effective de ces mesures.

Nous constatons la coopération efficace avec le Haut-commissariat aux droits de l'homme, particulièrement par l'intermédiaire de la Section des droits de l'homme et de la justice du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) visant parmi d'autre a contribué au renforcement des capacités des institutions nationales de la République centrafricaine.

Nous soulignons le rôle de l'éducation et de l'enseignement pour la reconstruction du pays et de la société et notons l'élaboration d'un Plan d'Action de l'Education pour tous (2003-2015) qui prend également en compte les besoins spécifiques des filles et des femmes.

Nous soulignons également la nécessité de respecter l'état de droit et d'éliminer l'impunité pour le processus de réconciliation nationale.

L'Arménie recommande à la République Centrafricaine à adopter des mesures supplémentaires y compris législative visant protéger et promouvoir les droits de l'éducation pour tous sans discrimination, à considérer la ratification de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide.